



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PLAST NET Boite 25 Bipoches

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 23.07.2014

Date de révision 02.12.2019

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit PLAST NET Boite 25 Bipoches

N° article 253830

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits Dégraissage et de nettoyage.

Usages identifiés comme pertinents

- SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)
- SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
- PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)
- PROC10 Application au rouleau ou brossage
- PROC11 Pulvérisation non industrielle
- ERC8A Large utilisation dispersive en intérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts
- ERC8D Large utilisation dispersive en extérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Nom de société ITW Spraytec

Adresse postale 42, rue Gallieni

Code postal 92600

Ville Asnières sur Seine

Pays	FRANCE
Numéro de téléphone	+33(0)1.40.80.32.32
Fax	+33(0)1.40.80.32.30
E-mail	<a href="mailto:infofds@itwpc.com">infofds@itwpc.com</a>
Site Internet	<a href="http://www.jelt.fr">http://www.jelt.fr</a>

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +33(0)1.42.45.59.59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]

Skin Sens. 1; H317 Eye

Dam. 1; H318

Aquatic Chronic 3; H412

Propriétés dangereuses de la substance/du mélange

Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 11.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette

Terpènes extraits d'oranges

Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### 2.3. Autres dangers

Description du danger

Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner des blessures permanentes de l'œil, surtout si le produit n'est pas IMMÉDIATEMENT rincé en cas de contact direct avec l'œil.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets environnementaux

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
C12-C14 éthoxylate d'alcool gras	N° CAS: 68439-50-9 N° CE: 932-106-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119487984-16-xxxx	Acute tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Informations supplémentaires relatives à la classification: SCL: <10% Eye Irr.2; ≥10% Eye Dam. 1	1 – 5 %
Diocetyl sulfosuccinate de sodium	N° CAS: 577-11-7 N° CE: 209-406-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	1 – 5 %
Terpènes extraits d'oranges	N° CAS: 8028-48-6 N° CE: 232-433-8 N° d'enregistrement REACH: 01-2119493353-35-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Asp. tox 1; H304 Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	1 – 5 %
Observations relatives aux composants	0-5%: agents de surface anioniques , agents de surface non ioniques , parfums (Orange Terpene) . Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.		

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Risque de provoquer une lésion permanente si l'œil n'est pas immédiatement rincé. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un spécialiste des yeux. Continuer le lavage pendant le transport à la salle d'urgence.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Équipement de protection personnel recommandé pour le personnel de premiers secours	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets différés      May produce an allergic reaction.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations      En cas de contact inconscience ou de l'œil immédiatement un médecin / contact ambulatoire. Fiches de données de sécurité montrent.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié      Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion      Le produit peut brûler, mais ne est pas un risque d'incendie. Peut être enflammé par la chaleur et au-dessus du point d'éclair.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)      Utiliser un équipement de protection individuelle, voir section 8. Éviter l'inhalation de fumées.

Procédures de lutte contre l'incendie      Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Respecter les instructions en cas d'incendie de la société. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles      Porter un équipement de protection approprié. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement      Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage      Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de sciure de bois ou similaires. Laver la zone contaminée à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions      Voir sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Utiliser des méthodes de travail qui minimisent autant que possible la dispersion des vapeurs, poussières, brouillard, aérosols, éclaboussures, etc. Eviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Doit toujours être stockés en toute sécurité, hors de portée des enfants et non avec de la nourriture, l'alimentation, les produits pharmaceutiques, etc., ou à proximité. – Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

### Conditions de conservation sécurisée

Stabilité au stockage Conservation : 24 mois.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
C12-C14 éthoxylate d'alcool gras	N° CAS: 68439-50-9		
Diocetyl sulfosuccinate de sodium	N° CAS: 577-11-7		
Terpènes extraits d'oranges	N° CAS: 8028-48-6	VME (8 h): 75 ppm	Année: 2007

### DNEL / PNEC

Composant	Terpènes extraits d'oranges
DNEL	<p><b>Groupe:</b> Travailleur  <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) – Cutané – Effet local  <b>Valeur:</b> 185,8 µg/cm<sup>2</sup></p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur  <b>Voie d'exposition:</b> Court-terme (aigu) – Cutané – Effet local  <b>Valeur:</b> 92,9 µg/cm<sup>2</sup></p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur  <b>Voie d'exposition:</b> Long-terme (répété) – Cutané – Effet systémique  <b>Valeur:</b> 4,44 mg/kg bw/d</p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur  <b>Voie d'exposition:</b> Long-terme (répété) – Oral – Effet systémique  <b>Valeur:</b> 4,44 mg/kg bw/d</p> <p><b>Groupe:</b> Consommateur  <b>Voie d'exposition:</b> Long-terme (répété) – Inhalation – Effet systémique  <b>Valeur:</b> 7,78 mg/m<sup>3</sup></p>

**Groupe:** Travailleur  
**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) – Inhalation – Effet systémique  
**Valeur:** 31,1 mg/m<sup>3</sup>

**Groupe:** Travailleur  
**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) – Cutané – Effet systémique  
**Valeur:** 8.89 mg/kg bw/d

PNEC

**Voie d'exposition:** Eau  
**Valeur:** 5,77 µg/L  
**Commentaires:** Intermittent releases

**Voie d'exposition:** Eau de mer  
**Valeur:** 0,54 µg/L

**Voie d'exposition:** Eau douce  
**Valeur:** 5,4 µg/L

**Voie d'exposition:** le sol  
**Valeur:** 0,261 mg/kg

**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer  
**Valeur:** 0,13 mg/kg

**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce  
**Valeur:** 1,3 mg/kg

**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP  
**Valeur:** 2,1 mg/l

Inventaire des mesures de gestion des risques humains

Données insuffisantes.

Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux

Données insuffisantes.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées Inconnu.

Contrôle de l'exposition professionnelle Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide. Manipuler dans une zone bien ventilée.

### Signalisation de sécurité



### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. (EN 166).

### Protection des mains

Protection des mains Il est recommandé de porter des gants de protection. Z.B. nitrilgummi, neoprengummi eller butylgummi. (EN 374)

Temps de protection	<p>Valeur: Breakthrough time for nitrile rubber, neoprene and butyl rubber is approx. 3 hours.</p> <p>The recommendation is a qualified estimate based on knowledge of the components. Elastic gloves stretch when used as glove thickness and thus the breakthrough time reduced.</p> <p>The EN 374-3 standard test is performed at 23°C, but the practical temperature of the glove is approx. 35°C.</p> <p>The breakthrough time of the different glove guides, is therefor reduced by a factor 3.</p>
---------------------	---

## Protection respiratoire

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à gaz de type A (EN 141) et le filtre à particules P2 (EN 143 / EN 149).
-------------------------	--

## Risques thermiques

Risques thermiques	Aucun spécifique.
--------------------	-------------------

## Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Voir section 6.
--	-----------------

## Autres informations

Autres informations	Aucunes recommandations.
---------------------	--------------------------

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur Seuil olfactif	Citrus.
pH	<p>Statut: À l'état de livraison</p> <p>Valeur: ~ 10,5</p> <p>Statut: En solution aqueuse</p> <p>Commentaires: Pas pertinent.</p>
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: ~ 65 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Pas pertinent.
Pression de vapeur	Commentaires: Pas pertinent.
Densité de vapeur	Commentaires: Pas pertinent.

Densité	Valeur: ~ 1,0 g/ml
Densité volumique	Commentaires: Pas pertinent.
Solubilité	Commentaires: Pas pertinent.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Commentaires: Pas pertinent.
Combustion spontanée	Commentaires: Pas pertinent.
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

## 9.2. Autres informations

### Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 31,5 g/l
----------------	------------------

### Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	Aucunes informations notées.
--------------	------------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 10.4 et section 10.5.
--------------------------------------	------------------------------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Températures extrêmes.
---------------------	------------------------

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Eviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
-------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> ).
-------------------------------------	---



## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Toxicité aigüe	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Oral  <b>Valeur:</b> 556 mg/kg  <b>Commentaires:</b> Calculated estimate</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Oral  <b>Valeur:</b> &gt; 300-2000 mg/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Dermique  <b>Valeur:</b> &gt; 2000 mg/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rabbit</p>
Composant	Terpènes extraits d'oranges
Toxicité aigüe	<p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Oral  <b>Valeur:</b> 4400 mg/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat</p> <p><b>Type de toxicité:</b> Aigu  <b>Effet testé:</b> LD50  <b>Voie d'exposition:</b> Dermique  <b>Valeur:</b> &gt; 5000 mg/kg  <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rabbit</p>

### Autres informations concernant les risques de santé

Inhalation	Inhalation of high contents may cause headache, nausea and dizziness. Inhalation d'aérosol / brouillard peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures avec des symptômes tels que la toux et les éternuements.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau avec des symptômes tels que les brûlures, douleur, rougeur et cloques. Une exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau avec des symptômes tels que des rougeurs, des douleurs, des démangeaisons, des gerçures et possible. l'eczéma.
Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves. Contact avec les yeux peut causer des larmoiements, rougeurs, des brûlures et des nausées. Peut causer des dommages permanents aux yeux, surtout si le produit ne est pas en contact rincer IMMÉDIATEMENT.. Les vapeurs ou gaz peuvent causer des lésions oculaires, des pertes de vue ou de la cécité.
Ingestion	La consommation de grandes quantités peut provoquer des nausées, des vomissements et des douleurs à l'estomac.

Évaluation de la toxicité aiguë, classification	Pas d'indication de toxicité aiguë.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau avec des symptômes tels que les brûlures, douleur, rougeur et cloques.
Mutagénicité	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Cancérogénicité	Pas d'indication de cancérogénicité.
Toxicité pour la reproduction	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée.

## Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition	Aucun symptôme spécifique noté.
----------------------------	---------------------------------

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> 1 – 10 mg/L <b>Durée d'essai:</b> 96h <b>Espèces:</b> Cyprinus carpio <b>Méthode:</b> OECD 203
Composant	Terpènes extraits d'oranges
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> 5,65 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 96h <b>Espèces:</b> Danio rerio <b>Méthode:</b> LL50
Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> 1 – 10 mg/L <b>Durée d'essai:</b> 72h <b>Espèces:</b> Desmodesmus subspicatus <b>Méthode:</b> OECD 201
Composant	Terpènes extraits d'oranges
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> 150 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 72h <b>Espèces:</b> Desmodesmus subspicatus <b>Méthode:</b> LC50
Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Valeur:</b> 1 – 10 mg/L <b>Durée d'essai:</b> 96h <b>Espèces:</b> Daphnia magna <b>Méthode:</b> OECD 202

Composant	Terpènes extraits d'oranges
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Valeur:</b> 1,1 mg/l <b>Durée d'essai:</b> 72h <b>Espèces:</b> Daphnia Magna <b>Méthode:</b> LC50
Écotoxicité	Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.
Aquatique, commentaires	Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> > 60 % <b>Méthode:</b> OECD 301 B <b>Période de test:</b> 28d
Persistance et dégradabilité, commentaires	Le produit est biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.
--------------------------	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau. Kann in den Erdboden eindringen und das Grundwasser verunreinigen.
----------	--

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
Composant	C12-C14 éthoxylate d'alcool gras
Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## 12.6. Autres effets néfastes

Détails relatifs à la protection de l'environnement, conclusion	Le produit est nocif pour les organismes vivant dans l'eau ; peut entraîner des effets indésirables à long terme dans les environnements aquatiques.
---	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Résidus et déchets ne doivent pas être déversés dans les égouts. Déchets, les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Nous renvoyons également au ministère de l'Environnement «Avis de déchets (commande)».
---	---

Produit classé déchet dangereux	Non
Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	EWC: 200129 detergents containing dangerous substances
Autres informations	Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit. Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Commentaires	Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).
--------------	---

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Pas pertinent.
--------------	----------------

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas pertinent.
---	----------------

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### Autres informations utiles.

Autres informations utiles.	Pas pertinent.
-----------------------------	----------------

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations sur l'étiquette	Usage réservé aux utilisateurs professionnels. En principe, les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit. L'utilisateur doit être minutieusement instruit de l'exécution du travail, des propriétés dangereuses du produit, et des mesures de sécurité nécessaires.
-------------------------------------	---

Législation et réglementation	<p>Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.</p> <p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.</p> <p>Règlement (CE) no 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.</p> <p>Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.</p> <p>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, 2007 avec modifications.</p>
-------------------------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

## SECTION 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	<p>Skin Sens. 1; H317 Eye</p> <p>Dam. 1; H318 Aquatic</p> <p>Chronic 3; H412</p>
Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Modification des sections : 1, 2, 14, 15, 16
Version	3
Préparée par	Preben Kristiansen (preben.kristiansen@nordenolje.dk) MP